

Le Francilophone

Spécial 10 ans

Lettre d'information de Bruitparif,
l'Observatoire du bruit en Île-de-France

N° 19
Janvier 2015

Dossier

p. 2-5

Les 10 ans de Bruitparif



Également
dans ce numéro
Accompagner • p.5
Du côté du
Forum des acteurs

Mesurer • p.6-7
Du côté de la mesure
du bruit du trafic aérien

Actualité • p.8
L'événement final
du projet européen
Life Harmonica à Bruxelles

A consulter • p.8
Ouverture du site CIRO

Edito

En ce début d'année, je vous présente tout d'abord tous mes meilleurs vœux pour 2015 !

L'année 2014 s'est achevée sur un agenda particulièrement riche, marqué par divers temps forts dans la vie de notre association :

- un déménagement afin de rejoindre la Cité régionale de l'environnement à Pantin,
- la mise en place d'un Conseil scientifique,
- l'anniversaire des dix ans d'existence de Bruitparif,
- l'organisation, à Bruxelles, de l'événement final du projet européen Life Harmonica.

De nombreux travaux ont également donné lieu à restitution lors de réunions publiques et à publication sous la forme de bilans ou de rapports d'étude. Il en va des actions conduites par Bruitparif en matière de caractérisation du bruit du trafic aérien, en relation avec les grandes plateformes aéroportuaires dans le cadre des études SURVOL et DEBATS, ainsi que de l'analyse de la campagne de mesure menée autour de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay. Un « Forum des acteurs » consacré au bruit routier a également été organisé au cours du mois de novembre.

Vous trouverez dans ce numéro du Francilophone un aperçu de ces différents événements et études qui sont venus alimenter ce dernier trimestre bien étoffé.

Enfin, en dernière page, nous vous invitons à découvrir une autre problématique, celle des ondes électromagnétiques, à travers la visite du site internet de la CIRO (Cellule d'Information Régionale sur les Ondes), hébergée à titre expérimental au sein de Bruitparif.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Julie Nouvion
Présidente



Bruitparif a 10 ans !

Julie Nouvion, Présidente de Bruitparif, l'équipe et ses partenaires ont célébré le 2 décembre 2014 le dixième anniversaire de Bruitparif. Cette célébration a été l'occasion de rappeler le développement de la structure depuis sa création et de faire visiter les nouvelles installations de Bruitparif au sein de la Cité régionale de l'environnement.

Michel Vampouille



Tout a commencé en 2004. Le Conseil régional d'Île-de-France votait le principe de mise en place d'un observatoire régional du bruit afin de répondre aux attentes des Franciliens de disposer d'un outil de caractérisation des nuisances sonores, d'information et d'appui aux politiques de lutte contre le bruit. **Le 29 septembre 2004, Michel Vampouille, alors Vice-Président en charge de l'environnement au Conseil régional, déposait les statuts de Bruitparif.** Association régie par la loi de 1901, Bruitparif est constitué comme une structure collégiale réunissant en son sein une trentaine de membres fondateurs représentant les différents acteurs de la lutte contre le bruit à l'échelle régionale : Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de transport et d'infrastructures, organismes professionnels et monde associatif.

Pascal Marotte



Aujourd'hui, l'association a 10 ans, regroupe en son sein **100 membres** et emploie **11 salariés**. Bruitparif est devenu une structure opérationnelle reconnue à l'échelle régionale comme nationale et européenne pour ses activités d'intérêt général d'observation, d'accompagnement des politiques publiques et d'information transparente et indépendante sur une problématique à fort enjeu environnemental et sanitaire. Rappelons ainsi que le bruit gêne trois Franciliens sur 4 et que de l'ordre de 20 % des habitants sont soumis à des nuisances sonores considérées comme excessives.

Julie Nouvion



En 10 ans, Bruitparif a déployé un réseau de mesure du bruit performant avec déjà **45 stations permanentes**, a réalisé **plus de 400 mesures** de court ou moyen terme, et a innové avec un **véhicule laboratoire mobile**, la création des « **sonopodes** » pour la surveillance du bruit aérien et « **Rumeur** », une plateforme de diffusion des données en temps réel. L'association a multiplié les campagnes de mesure et les études autour des axes routiers, des aéroports ainsi que des lieux de vie et de loisirs. En partenariat avec des équipes de recherche, elle contribue à des **travaux sur les impacts sanitaires ou socio-économiques du bruit**. Dans le cadre de la Directive européenne de 2002, Bruitparif **accompagne les collectivités** dans leurs obligations réglementaires de publication de cartes et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Une **cartographie régionale** du bruit est réalisée en collaboration avec les pouvoirs publics. L'association a également déployé de multiples **actions de sensibilisation**, notamment envers les jeunes, afin de les informer sur les risques auditifs associés à l'écoute des musiques amplifiées.

Appréhender la problématique du bruit pour agir avec efficacité nécessite aussi de regarder au-delà de l'Île-de-France. C'est la raison pour laquelle Bruitparif s'implique à l'échelle européenne et a créé, dans le cadre du programme Life de l'Union européenne, l'**indice Harmonica**, un nouvel indice de bruit plus proche du ressenti des personnes, ainsi qu'une base de données collaborative sur les initiatives mises en œuvre pour préserver l'environnement sonore et le site www.noiseineu.eu, portail d'information sur le bruit en Europe.

Toutes ces actions novatrices, encore renforcées par sa présence au sein de la **Cité régionale de l'environnement** et le soutien apporté par tous ses membres, en premier lieu **La Région Île-de-France**, ont élargi son impact.

Ainsi, l'anniversaire des 10 ans de Bruitparif ne fut pas un simple bilan mais davantage une ouverture vers de nouvelles perspectives pour cette structure devenue un partenaire incontournable des acteurs publics et des citoyens d'Île-de-France.





Emménagement à la Cité régionale de l'environnement

Le **6 octobre 2014**, Bruitparif a quitté ses locaux dans le 18^{ème} arrondissement de Paris pour rejoindre la **Cité régionale de l'environnement à Pantin** aux côtés de six autres organismes environnementaux associés au Conseil régional d'Île-de-France : l'Agence des Espaces Verts (AEV), l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene), l'Observatoire régional des déchets (ORDIF), l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité (Natureparif), la Société d'aménagement et d'équipement de la région parisienne (Saerp) et la SEM Energies Posit'IF. Le regroupement de ces 7 organismes au sein d'un même bâtiment s'inscrit dans une logique de développement des synergies et d'optimisation des ressources liées aux politiques environnementales que la Région engage et soutient.

Le **bâtiment**, haut de quatre étages pour 6000 m² de bureaux, répond aux normes du dernier label environnemental en vigueur **Bepos - Bâtiment à énergie positive**. Le toit abrite 450 m² de panneaux photovoltaïques. Il a été **inauguré le jeudi 6 novembre 2014** par **Jean-Paul Huchon**, Président du conseil régional d'Île-de-France, **Corinne Rufet**, Vice-Présidente du conseil régional d'Île-de-France en charge de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, **en présence des Président/e/s des sept organismes** qui en sont membres.

Bruitparif se dote d'un Conseil scientifique !

Structure de plus en plus reconnue sur le plan régional mais aussi national et européen, Bruitparif accueille à présent plus de 100 membres au sein de 4 collèges : Etat, Collectivités territoriales (Région, départements, communes et EPCIs), Activités économiques et Associations, professionnels et personnalités qualifiées. Devant un tel développement institutionnel, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 21 janvier 2014, a souhaité que Bruitparif se dote d'une structure d'appui et de conseil sur le plan technique et a voté le principe de mise en place d'un **Conseil scientifique**.

A la suite d'un appel à candidature lancé à l'automne, **neuf experts**, personnalités indépendantes extérieures à Bruitparif, ont été sélectionnés pour siéger au sein de ce Conseil scientifique.

Ces neuf experts ont des compétences et des disciplines d'intervention variées (santé, acoustique, design sonore, urbanisme et sociologie de l'environnement), ce qui permet de constituer une équipe pluridisciplinaire apte à la bonne appréhension des problématiques rencontrées dans le domaine du bruit.

La **réunion d'installation** du Conseil scientifique a eu lieu **le 2 décembre** au matin. Elle a permis aux membres de faire connaissance entre eux, de découvrir plus en détails les missions de Bruitparif et de désigner **le Président du Conseil scientifique : M. Jean-Louis Horvilleur**. Cette réunion s'est poursuivie par un déjeuner avec les membres du bureau de Bruitparif, puis une visite des installations de Bruitparif.

Neuf experts

- **Hubert Isnard**, médecin en santé publique, retraité
- **Anne-Sophie Eurard**, épidémiologiste en santé environnementale, laboratoire UMRESSTE de l'IFSSTAR, coordinatrice de l'étude DEBATS
- **Gilberte Tinguely**, chercheuse, spécialiste des effets biologiques du bruit
- **Jacques Martin**, directeur délégué Santé Confort CSTB
- **Daniel Brassens**, retraité, ex responsable technique de l'activité acoustique et vibration à la RATP
- **David Ecotière**, chargé d'étude et de recherche en acoustique, responsable de l'équipe de recherche en acoustique, CEREMA, LRPC Strasbourg, ERA32
- **Rachel Scharly**, sociologue urbaine/ environnement, travaille dans un atelier studio designer implanté à Paris et à New-York
- **Frédéric Fradet**, acousticien et concepteur sonore, freelance
- **Jean-Louis Horvilleur**, audioprothésiste



Bruitparif a 10 ans !

Visite du chantier de la Philharmonie de Paris

Dans le cadre de l'anniversaire de ses 10 ans, Bruitparif a convié les membres du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de l'association à une sortie exceptionnelle : **la visite du chantier de la Philharmonie**, située porte de Pantin, entre le Zénith et la Cité de la Musique et donc tout proche de la Cité régionale de l'environnement où Bruitparif vient de s'installer.

C'est ainsi que deux groupes de membres, encadrés par le personnel de Bruitparif et rejoints par des représentants d'organismes associés voisins à la Cité de l'environnement, ont affronté le froid, chaussés de bottes et de chasubles réglementaires pour découvrir

le futur édifice qui doit accueillir son premier concert en janvier 2015.



Le site, qui développera au total une surface utile de 20 000 m², sera en fait composé de plusieurs bâtiments : le premier abritera des salles de répétition et d'enregistrement ainsi

qu'une petite salle de concert (200 places) ; le second, la grande salle dite « enveloppante » de 2400 places, ainsi qu'un espace de réunion ; les deux derniers seront dévolus aux espaces pédagogiques et à l'administration. Extérieurement, un chemin de grande randonnée accessible à tout public permettra aux promeneurs de déambuler sur le toit du bâtiment ; avec le revêtement extérieur constitué d'une multitude de dalles en fonte d'aluminium en forme d'oiseaux, posées sur des socles de granit, et déjà en partie visibles, cette originalité sera garante de son identité visuelle ainsi que de son intégration dans le quartier et de son appropriation par les riverains.



Le budget de réalisation se monte à **218 millions d'euros**, pris en charge à parts égales par l'Etat et la Ville de Paris (45% chacune), les 10% restant revenant à la Région Île-de-France.

Plus que le passage sur le toit-terrace, qui offre une vue à 360° sur le Nord-Est parisien et permet d'apprécier le tour de force que représente l'isolation phonique de l'intérieur de la salle vis-à-vis d'un environnement extérieur aussi bruyant (obtenue par la mise en œuvre du **principe de double coque** avec désolidarisation des murs), le temps fort de la visite fut la découverte de la grande salle de concert, à un stade de réalisation permettant d'apprécier les différents éléments architecturaux retenus par le maître d'œuvre en matière d'acoustique, **Nagata Acoustics** :

- Le principe de l'enveloppement de la scène par le public, qui sera installé sur des **balcons suspendus**, à une distance maximale de 32 mètres de la scène.
- La maîtrise des phénomènes de réverbération acoustique par des **réflecteurs acoustiques** (les « nuages acoustiques ») et une **canopée mobile** installée au-dessus de la scène.

L'acoustique obtenue combinera donc de manière optimale son direct, par la disposition du public autour de la scène, et réflexions latérales.

Une grande souplesse d'utilisation a été conservée, 14 configurations différentes étant possibles : une ou deux scènes pourront être installées, la scène principale atteignant une surface de 283 m² ; la salle, qui peut être sonorisée, sera ouverte aux concerts de musique amplifiée (pas d'opéra en revanche) et la capacité pourra être portée à 3500 spectateurs en raison de gradins escamotables (pour public debout).

Du côté du Forum des acteurs

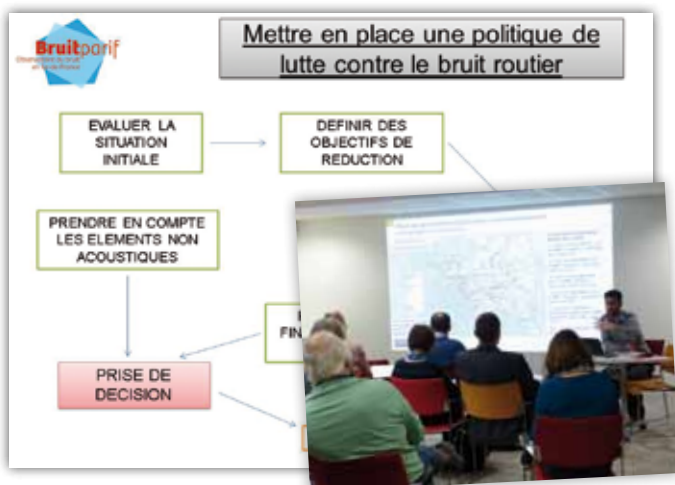
Retour sur le forum des acteurs spécial bruit routier

Un forum des acteurs spécial bruit routier s'est tenu le 27 novembre 2014 à Bruitparif. Ce forum a permis de revenir sur les grands principes qui sont à l'origine du bruit routier et de présenter les principales actions qui peuvent être mises en œuvre pour le réduire ou s'en protéger. Un focus a notamment été fait par les membres du sous-groupe bruit du GNCD (Groupe National Caractéristiques de Surface) sur les caractéristiques des revêtements acoustiques.

Des exemples concrets de réaménagements ou de modifications de voirie et de leurs impacts sur l'environnement sonore ont été présentés tout au long de la journée par les représentants présents du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, de la Ville de Paris et de Bruitparif :

- réaménagement de l'ex-RN1 à Pierrefitte-sur-Seine,
- réaménagement de l'avenue de Clichy à Paris,
- réduction de la vitesse limite sur le boulevard périphérique parisien,
- pose de revêtements acoustiques sur le boulevard périphérique parisien,
- changement du revêtement de chaussée sur l'autoroute A6.

L'ensemble des présentations (voir un exemple ci-dessous) faites au cours de cette journée peuvent être retrouvées sur le site internet de Bruitparif, rubrique Ressources/Événements Bruitparif/20141127 – Forum des acteurs « bruit routier ».



Résultats de l'impact sonore du réaménagement de l'avenue de Clichy à Paris



La Ville de Paris a réaménagé entre janvier et août 2013 l'avenue de Clichy entre la Place de Clichy et La Fourche afin de :

- améliorer les circulations piétonnes, cyclistes et des autobus,
- diminuer l'accidentologie et apaiser la circulation,
- désencombrer les trottoirs,
- requalifier et embellir l'espace public,
- améliorer les livraisons en respectant les arbres.

Afin d'évaluer l'impact sur l'environnement sonore de ce réaménagement, Bruitparif a déployé trois stations de mesure du bruit le long de l'avenue de Clichy. Ces stations ont été exploitées pendant environ 2 mois au printemps 2012 et au printemps 2014 afin d'avoir des données représentatives et comparables pour les situations avant et après travaux de réaménagement.

Suite au réaménagement de l'axe, les niveaux de bruit ont diminué en moyenne de 0,8 dB(A) le jour (6-22h) et de 1,9 dB(A) la nuit (22-6h). Si l'on considère uniquement les jours ouvrables, ces diminutions sont même plus fortes : 0,9 dB(A) de moins le jour et 2,4 dB(A) de moins la nuit. Les niveaux de bruit restent néanmoins très élevés : autour de 73,9 dB(A) en moyenne le jour et de 71,3 dB(A) en moyenne la nuit, soit 3,9 et 6,3 dB(A) respectivement au-dessus des seuils réglementaires français diurne et nocturne pour le bruit routier.

Pour en savoir plus, consulter la fiche de synthèse de l'impact acoustique du réaménagement de l'avenue de Clichy, disponible au sein du site internet de Bruitparif, au sein de la rubrique ressources/rapports d'études/trafic routier.



Les rendez-vous 2015 du Forum des acteurs

- **Judi 5 mars 2015 :** Forum des acteurs spécial « Zones calmes » avec restitution des résultats du projet européen Quadmap.
- **Judi 7 mai 2015 :** Forum des acteurs spécial « Audition » : facteurs de risques, problèmes d'audition, prévention et sensibilisation.
- **Judi 1 octobre 2015 :** Forum des acteurs spécial « Bruit et urbanisme ».
- **Judi 3 décembre 2015 :** Forum des acteurs spécial « Gestion du bruit des activités ».

Du côté de la mesure du bruit du trafic aérien

De nouvelles stations SURVOL

3 stations ont été installées sur les mois de novembre et décembre 2014 par Bruitparif dans le cadre de SURVOL : il s'agit des stations de Marchémoret et de Saint-Mesmes en Seine-et-Marne en lien avec le trafic aéroportuaire de Paris-CDG ainsi que la station de Villepinte en Seine-Saint-Denis dans le cadre de la documentation du bruit des aéronefs à destination et en provenance de Paris-Le Bourget.

7 autres stations devraient être encore déployées d'ici la fin de l'année 2015 pour documenter le bruit généré par le trafic aéroportuaire en Île-de-France (1 en Seine-et-Marne à Mary-sur-Marne, 4 au sein du département du Val-d'Oise, 1 en Seine-Saint-Denis et 1 en Essonne), ce qui portera à 25 le nombre total de stations déployées par Bruitparif dans le cadre du programme SURVOL à terme.



Station de Saint-Mesmes

En Seine-et-Marne en lien avec le trafic aéroportuaire de Paris-CDG.



Station de Villepinte

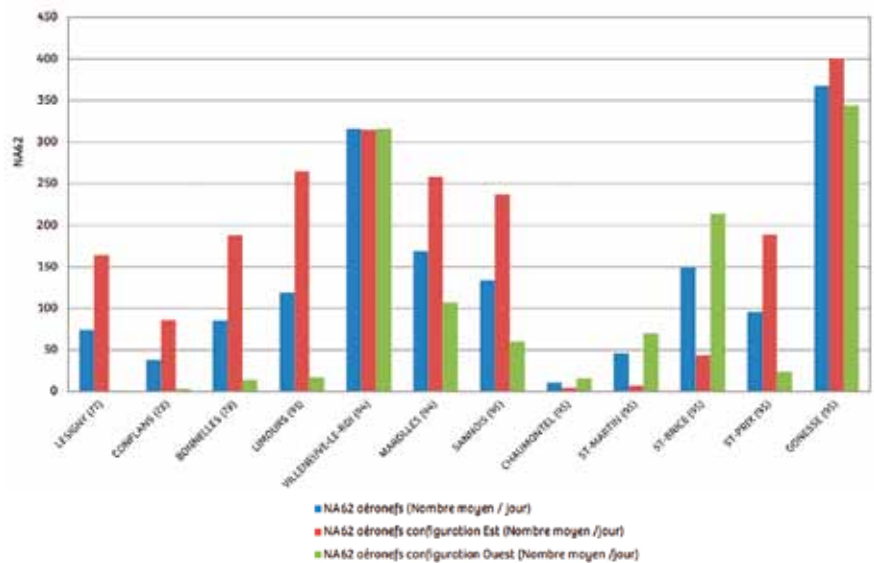
En Seine-Saint-Denis dans le cadre de la documentation du bruit des aéronefs à destination et en provenance de Paris-Le Bourget.

Des nouvelles de SURVOL

Le 4 novembre 2014 a eu lieu le comité de pilotage de l'observatoire environnemental des aéroports « SURVOL » à l'initiative du Préfet de la Région Île-de-France - Préfet de Paris, chargé de suivre le déroulé du projet et du Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce comité est composé de trois collègues : les associations, les élus et les professionnels du secteur aéronautique. Ce fut l'occasion pour Bruitparif de présenter les résultats du bilan annuel de cet observatoire pour le volet « bruit », tandis qu'Airparif a présenté les résultats du dispositif pour le volet « air ». Les résultats ont également été présentés dans les trois Commissions Consultatives de l'Environnement des aéroports de Paris-CDG, Paris-Le Bourget et Paris-Orly qui se sont tenues respectivement les 7, 19 et 21 novembre 2014.

Dans le cadre du projet SURVOL, Bruitparif a déployé entre début 2011 et fin 2014, 18 stations permanentes de mesure experte du bruit aérien, dans des secteurs survolés par les aéronefs mais qui ne faisaient néanmoins pas encore l'objet d'une surveillance du bruit dans le cadre du dispositif géré par Aéroports de Paris. Les résultats de ces stations, sous la forme d'indicateurs énergétiques mais aussi événementiels, sont diffusés en temps réel sur la plateforme rumeur au sein du site internet de Bruitparif : www.rumeur.bruitparif.fr. Un premier bilan a été établi par Bruitparif. Il fournit les résultats des statistiques de mesure pour les 12 stations qui étaient opérationnelles durant toute l'année 2013.

Nombre moyen de survols par jour ayant généré plus de 62 dB(A) en niveau maximal (L_{Aeq} 1s)



Pour télécharger le bilan, consulter la rubrique SURVOL du site internet de Bruitparif.

Des nouvelles de l'étude DEBATS

Il n'existait pas encore en France de large étude prospective permettant de mesurer un effet de l'exposition au bruit des avions sur la santé des populations exposées. C'est la raison pour laquelle une étude scientifique appelée DEBATS (Discussion sur les Effets du Bruit des Aéronefs Touchant la Santé) a été lancée en 2012 afin de mieux quantifier les effets du bruit des avions sur la santé. Trois aéroports ont été retenus pour cette étude : Paris-Charles de Gaulle, Toulouse-Blagnac et Lyon Saint-Exupéry.

DEBATS a été confié à l'Ifsttar (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) par le Ministère en charge de la Santé (DGS) et l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuares (Acnusa). Il est financé par le Ministère



en charge de la Santé, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), et par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Bruitparif est partenaire du projet.

Bruitparif est en charge de la réalisation et du dépouillement des mesures acoustiques dans le cadre de l'étude sommeil. Pour cela, des mesures par sonomètre sont réalisées à l'intérieur de la chambre à coucher et en façade des logements de chaque riverain sur une période de 7 jours. Les riverains doivent également porter un actimètre durant cette période et remplir chaque matin un agenda de leur sommeil. Ils doivent en outre porter durant une nuit un enregistreur de rythme cardiaque ainsi qu'un dosimètre durant toute une journée.

A ce jour, Bruitparif a achevé les mesures et le dépouillement des données pour 90 riverains de l'aéroport Paris-CDG. Un technicien de Bruitparif va également réaliser les mesures chez une vingtaine de riverains de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, au cours des mois de février et de mars 2015.

L'année 2015 va être consacrée à l'analyse des résultats de l'étude longitudinale et de l'étude complémentaire sommeil. A ce jour, seuls des premiers résultats de l'étude écologique sont disponibles. Ils ont été présentés par l'IFSTTAR le 14 octobre 2014 lors des Assises nationales de l'environnement sonore qui se sont tenues à Lyon. Ces premiers résultats indiquent l'existence d'une relation statistique entre exposition au bruit des avions au sein des communes et mortalité par maladies de l'appareil circulatoire (+25%), maladies cardiovasculaires (+25%), cardiopathies ischémiques (+30%) et infarctus du myocarde (+40%). Néanmoins, il doit être rappelé que ces résultats ne sont pas transposables à l'individu et que rien ne prouve à ce stade que l'exposition au bruit des avions soit la cause avérée des hausses de mortalité observées. Les résultats restent ainsi à confirmer au niveau individuel via les analyses qui seront faites dans le cadre de l'étude longitudinale de DEBATS.

Pour en savoir plus : <http://debats-avions.ifsttar.fr>

DEBATS comprend **trois études** correspondant à **trois types d'approches méthodologiques** :

- Une étude **écologique** qui vise à mettre en relation des indicateurs de santé agrégés à l'échelle de la commune (consommation de médicaments remboursés, ventes de médicaments, hospitalisations, mortalité...) avec le niveau moyen pondéré d'exposition au bruit des avions des communes concernées.
- Une étude **individuelle longitudinale** (1244 sujets) qui consiste à suivre des individus pendant au moins 4 ans avec des mesures répétées de leur état de santé (information recueillie par des enquêteurs par questionnaire et mesures) et de leur exposition au bruit des avions.
- Une étude **individuelle sommeil** complémentaire auprès d'un sous-échantillon de 120 sujets sélectionnés parmi les 600 riverains de l'aéroport Paris-CDG et les 400 riverains de l'aéroport de Toulouse-Blagnac ayant accepté de participer à l'étude longitudinale afin de caractériser de manière détaillée et spécifique les effets aigus du bruit des avions sur la qualité du sommeil tout en affinant la mesure de l'exposition au bruit.

Résultats de la campagne de mesure réalisée autour de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay

Bruitparif a mis en place un programme pluriannuel de mesure du bruit autour des aérodromes franciliens. Après les aérodromes de Toussus-le-Noble (78) au printemps 2011 et de Lognes-Emerainville (77) à l'automne 2011, ce fut au tour de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay d'être mis « sous écoute » au cours des mois de septembre et d'octobre 2013. Retour sur les principaux enseignements de cette campagne de mesure.

Le secteur de Vélizy-Villacoublay est survolé par environ 28 000 mouvements par an. 55% sont liés à l'activité militaire (et dans une moindre mesure civile) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay. Les autres survols sont liés à l'activité de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ou aux opérations d'entraînement du RAID situé à Bièvres ainsi qu'à des hélicoptères transitant dans la partie sud-ouest de Paris, en provenance ou à destination, entre autres, de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux.

Aussi, sur les 7 sites qui ont été documentés par Bruitparif au sein des communes de Jouy-en-Josas (78), Bièvres (91), Clamart (92), Châtenay-Malabry (92) et Vélizy-Villacoublay (78), une grande diversité de situations d'exposition au bruit a pu être observée tant en termes de bruit de fond routier, de contribution aéroportuaire aux indicateurs énergétiques et événementiels que de contributions relatives des différents aérodromes (Vélizy-Villacoublay, centre d'entraînement du RAID, Toussus-le-Noble et Paris-Issy-les-Moulineaux) et des différents types d'aéronefs (hélicoptères, aéronefs équipés de turboréacteurs, aéronefs équipés de hélices de propulsion). Néanmoins, aucun des sites documentés ne dépasse la valeur limite réglementaire de 55 dB(A) définie pour l'indicateur Lden aérien*.

N° site	Adresse	Commune	Lden global en dB(A)	Lden aérien en dB(A)			NA62 aérien		
				valeur	Coeff. factor Vélizy	Coeff. factor Bièvre	valeur	Coeff. factor Vélizy	Coeff. factor Bièvre
1	58, rue Albert-Calmette	Jouy-en-Josas	52,8	47,4	83,3%	25,6%	14	66,2%	24,4%
2	Parc de Diane	Jouy-en-Josas	56,0	45,3	79,1%	50,7%	16	57%	34%
3	30, ch. de la Creuse-Vole	Bièvres	52,7	47,4	89,9%	45,0%	15	67%	42,9%
4	30, rue des Bosquets	Clamart	56,8	45,7	79,2%	28,8%	22	47%	34,6%
5	87, av. Anatole France	Châtenay-Malabry	50,0	43,5	87,0%	48%	8	63,7%	2%
6	L'allée du Pottou	Vélizy-Villacoublay	55,3	46,7	83,0%	54,4%	12	44,9%	61,7%
7	rte. Cordan-de-Viroflay	Vélizy-Villacoublay	53,6	43,0	79,4%	50,4%	10	27,2%	63,8%



* Valeur limite pour le bruit aérien prise par la France en application de la directive 2002/CE/49



Événement final Life Harmonica à Bruxelles

Le mardi 9 décembre 2014, au Museum des Sciences Naturelles de Bruxelles, s'est tenu l'événement final du projet européen Life Harmonica (HARMONised Noise Information for Citizens and Authorities), projet qui a été coordonné par Bruitparif et qui a associé Acoucité. Plus de 80 représentants d'acteurs de la lutte contre le bruit à l'échelle européenne, venus d'une dizaine de pays différents, y ont participé.



Les 3 outils du projet :

- Un indice innovant de pollution sonore, l'indice Harmonica, qui tient compte à la fois du bruit de fond et des événements sonores.
- Une base de données collaborative en ligne sur les actions de lutte contre le bruit.
- Une plateforme internet de partage des résultats et des expériences entre les différentes villes européennes : www.noiseineu.eu

Cette journée a permis aux équipes de Bruitparif et d'Acoucité de présenter les outils développés dans le cadre de ce projet ainsi que d'échanger avec les participants présents sur leur possible dissémination au sein des autres agglomérations européennes. Des tables rondes associant des représentants d'associations de riverains, des médecins et des collectivités territoriales ont permis d'approfondir les attentes en matière d'information sur le bruit et de valider l'utilité de disposer d'un indice de bruit facile à comprendre, représentatif du ressenti de la population, pour faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes et permettre d'aider à la prise de décision.

Des exemples d'initiatives de lutte contre le bruit ont été présentés par la Ville de Paris et la Communauté urbaine du Grand Lyon.



Afin d'encourager les acteurs des agglomérations européennes à rejoindre et enrichir la plateforme Noise In EU, un guide méthodologique (disponible en versions française et anglaise) a été rédigé par Bruitparif.

Les présentations faites lors de cette journée ainsi que le guide méthodologique sont disponibles en ligne sur le site internet de Bruitparif www.bruitparif.fr ainsi que sur la plateforme Noise In EU www.noiseineu.eu

A consulter

Ouverture du site CIRO

Une Cellule d'Information Régionale sur les Ondes (CIRO) a été mise en place par Bruitparif, à titre expérimental, en 2014, dans la continuité des travaux d'étude de faisabilité de développement d'un observatoire régional des ondes électromagnétiques qui avaient été portés par l'association entre 2011 et 2013. Dans ce cadre, une plateforme internet www.ciro-idf.fr vient d'ouvrir afin de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités territoriales franciliennes une source d'information complète sur l'exposition de la population aux sources de champs électromagnétiques et de donner accès à l'ensemble des sites de référence.



A lire

Rapport « Bruit en Europe 2014 » de l'Agence européenne de l'environnement n°10/2014

Ce rapport publié par l'Agence européenne de l'environnement (AEE) dresse un état des lieux des statistiques des expositions au bruit en Europe telles qu'elles peuvent être extrapolées des données issues des cartographies stratégiques du bruit établies en application de la directive européenne 2002/CE/49 et qui ont été remontées par les Etats membres à la Commission européenne. Il fait apparaître que le bruit est un enjeu majeur de santé publique à l'échelle européenne. Plus de 125 millions d'Européens, soit un sur quatre, subiraient ainsi des nuisances dues aux bruits de trafic routier dépassant 55 dB(A) en Lden. L'exposition au bruit serait impliquée dans 43 000 hospitalisations et plus de 10 000 morts prématurés par an en Europe, estime l'AEE. En outre, près de 900 000 cas d'hypertension seraient favorisés par un bruit excessif chaque année, ajoute le rapport.

